

COMMUNE de VILLIERS-LE-SEC

L'an deux mil vingt-et-un, et le seize octobre, à 10 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Villiers-le-Sec, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence MEUNIER, Maire.

Présents : Laurence MEUNIER, Yann GIRARDOT, Annie VERSET, Christian VILLAUMIE, Sylvain ANDREOLI, Marie-France BAILLET, Guillaume GARCIA, Robert JAMET, Olivier JOBARD, Justine RATIER, Sonia VERSET-ELORRIOROZ.

Absents excusés : Ludovic PICARD, Julien RIBEIRO, Philippe VATTANT, Anne-Claire VIARD

Pouvoirs : Ludovic PICARD à Christian VILLAUMIE, Julien RIBEIRO à Annie VERSET, Anne-Claire VIARD à Sonia VERSET-ELORRIOROZ.

Secrétaire de séance : Sonia VERSET-ELORRIOROZ

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Après lecture du compte-rendu de la réunion du 9 juillet 2021, celui-ci a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Inscription à l'état d'assiette - Destination des coupes – Cessions de bois de chauffage - 2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, sollicite l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2022, les parcelles 12.1,13.1, 13.2 et DIV. Il fixe à l'unanimité le prix du stère à 7 € pour les cessions de bois de chauffage et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Assistance technique départementale dans le domaine de la voirie – Année 2022

Considérant que le Conseil Départemental propose une assistance technique dans les domaines de la voirie, le Conseil Municipal proroge à l'unanimité son adhésion au service départemental d'assistance technique pour la voirie et l'aménagement du territoire. Il approuve le montant de la contribution arrêtée selon le barème départemental à 541,50 € pour l'année 2022, étant entendu que ce barème sera révisé pour les années suivantes selon les modalités indiquées à l'article 6 de la convention. Il habilite le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Admissions en non-valeur pour créances éteintes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu, en date du 14 août 2021 de la part de Madame la Trésorière Principale, une demande d'admission en non-valeur pour créances éteintes des redevances d'ordures ménagères de 2016 à 2019 d'un redevable. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande d'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 654,66 € et autorise Madame le Maire à effectuer le mandat correspondant à l'article 6542.

Rapport définitif 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le rapport définitif 2021 de la CLECT est présenté au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rejette à 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention, ce rapport et autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Attributions de compensation en investissement (CLECT)

Vu le rapport définitif 2021 de la CLECT et considérant que la CLECT peut proposer le recours au dispositif d'attribution de compensation en investissement, qui doit être validé par délibérations concordantes à la majorité des deux-tiers du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres intéressées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, rejette à 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention le dispositif d'attribution de compensation en investissement pour le transfert des dépenses nettes d'investissement, comme l'expose le rapport définitif 2021 de la CLECT, et autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Certification de la Gestion Durable de la Forêt Communale

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune de renouveler son adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proroger son adhésion à la Politique de Qualité de la Gestion durable définie par PEFC Champagne-Ardenne, et d'accepter que cette adhésion soit rendue publique.

Lagunage – création de by-pass entre les bassins du lagunage de Villiers-le-Sec

Vu l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires en date du 29 septembre 2021, Madame le Maire présente un dossier de travaux de création de by-pass entre les bassins du lagunage de Villiers-le-Sec permettant de compléter le système de vannes et de canalisations entre les bassins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les travaux de création de by-pass entre les bassins du lagunage d'un montant de 19 313,83 € HT. Il autorise et charge Madame la Maire de s'occuper des différentes formalités et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Travaux de ravalement de façades sous le porche de l'entrée de l'église - 2021 - subvention

Madame le Maire présente un dossier de travaux de ravalement de façades du porche de l'entrée de l'église, avec renfort de la base des voutes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser les travaux de ravalement de façades sous le porche de l'entrée de l'église, d'un montant total de 12 934,91 € HT. Il sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Etat. Il autorise Madame la Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de ces organismes, à s'occuper des différentes formalités et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Compte-rendu du 14 juillet

Madame le Maire donne la parole à Mme VERSET, responsable des festivités. La soirée fut appréciée de la population. Environ 80 personnes se sont réunies pour l'occasion, dans le respect des gestes barrières. Les recettes ont couvert les dépenses du repas de la soirée. Madame le Maire tient à remercier le GAEC du Levant pour la mise à disposition de son champ afin de permettre le tir du feu d'artifice.

Affaires diverses :

- **Association des parents d'élèves des Trois Communes** : cette dernière a envoyé en mairie le programme des actions qu'elle souhaite mener (kermesse en fin d'année, vente de chocolat (en cours), diverses actions ponctuelles...)
- **Noël des enfants de la Commune** : Madame le Maire souhaite comme chaque année un Noël communal pour les enfants et délègue aux jeunes conseillers des idées pour cette manifestation.
- **Visite à la lagune** : une visite est prévue le 21 et 22 octobre par la DDT pour des prélèvements
- **Clocher et paratonnerre de l'église** : le contrôle a été réalisé comme chaque année. Le moteur du clocher a été changé. Pour éviter l'installation des pigeons, un grillage va être installé dans le clocher et filet a été installé sous le porche.
- **Entrée de l'église** : les ifs et le lierre ont été coupés pour réduire l'humidité et les dégâts dans les murs, dus aux racines.
- **Circuits des lavoirs** : le dossier avance. Il avait pris du retard en raison de l'absence de la personne responsable du dossier au sein de l'ONF.
- **La rentrée des associations** : diverses associations de la Commune ont repris leurs activités : l'association Familles Rurales a repris les cours de gym à la salle des fêtes le lundi soir. Les Texas Dancers ont repris leurs répétitions le mercredi soir à la salle des fêtes. Le Café en Chanteurs se réunit pour chanter en groupe le vendredi soir à la salle du Lavoir Nord.
- **Lavoir Nord** : en raison des mesures sanitaires en vigueur, le Lavoir Nord n'est loué qu'aux associations de la Commune, après engagement de ces derniers de respecter les mesures sanitaires.
- **Fête foraine** : les forains arrivent le lundi 18 octobre 2021.
- **Calendrier des réunions du Conseil Municipal** : Madame le Maire informe le Conseil qu'elle va proposer aux conseillers municipaux un calendrier des réunions afin que chacun puisse s'organiser pour être présent.

A Villiers-Le-Sec, le 16 octobre 2021
Le Maire, Laurence MEUNIER.

